

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Syndicat Intercommunal
EAU et ASSAINISSEMENT
Chevincourt-Machemont-Mélicocq-Marest-sur-Matz

SÉANCE ORDINAIRE DU 01/07/2026 à 18h

A la Mairie de CHEVINCOURT

Date de convocation et affichage : 24/06/2026 (article L 2121-10 du (CGCT)

Nombre de membres : 12 Présents : 11 Votants : 11

Président de séance : M. MACHURA

Secrétaire de séance : M. Marc SEGRÉ

Délégués des Communes présents à la séance :

CHEVINCOURT : MM. MACHURA. BOUCHER. DELFORGE

Assistait à la séance sans prendre part au vote : Mme BRUNET

MACHEMONT : MM. SPINELLI-DHUICQ. GÉRARD

MÉLICOQ : MM. LAMBERT. JOLIVET. FLORENCHIE

MAREST : MM. SEGRÉ. DEMEESTER. VERNAY

Assistait à la séance sans prendre part au vote : M. GOY

2.2026.S03 : Demande de subvention à l'AESN pour la réalisation du diagnostic du forage d'eau potable (80 %)

Le Conseil Syndical, à l'unanimité

- sollicite l'AGENCE DE L'EAU afin d'obtenir une subvention pour la 1^{ère} tranche du diagnostic eau potable - le forage.

Ces travaux entrent dans un cadre réglementaire.

Ces travaux seront réalisés sous charte qualité nationale.

Le coût des travaux est estimé à 47 890 € HT

Subvention escomptée 80 % soit 38 312 €

- Autorise Monsieur le Président à signer le dossier et à percevoir les aides accordées.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité.

Le Président

M. Christophe MACHURA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr